

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 mars 2023

Absents : Patrick VALLAT, Emmanuelle HEBRE, Angélique DE SOUSA DA SILVA, Axel Romain BERNARD

Excusés et représentés : Claude BARON donne pouvoir à Martine VALLADEAU, Marie-Philippe FAGES donne pouvoir à Marie-Chantal DUFONT

Présents : Michel BOUTANT - Marie-Chantal DUFONT — Yvon CREMOUX - José DELIAS – Eric QUINTANE - Marie-Jo BUHAJ - Vincent DELAHAYE – Nadia MOREL - Pascal BIGOT - Stéphane LOISEAU - Martine VALLADEAU - Catherine MAHE – Ginette VIGNAUD

Secrétaire de séance : Vincent DELAHAYE

Le maire présente l'ordre du jour au Conseil Municipal qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 24 février 2023, ainsi que le compte rendu du Conseil Municipal du 27 février

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20h40

1 - Vote du compte administratif 2022 budget commune

M. Vincent DELAHAYE Vincent présente le compte administratif 2022 de la commune de Chabanais. Il énumère les dépenses de fonctionnement de l'exercice en précisant les évolutions constatées par rapport à l'exercice 2021. Ensuite, il évoque les recettes de fonctionnement pour arriver à un résultat de 485 241,74 euros. La section d'investissement présentée par l'adjoint aux finances résume les travaux réalisés au cours de l'année 2022. (travaux route de Limoges et rue Souchet, le city park,...). Le montant du remboursement de la dette en capital s'élève à 78 633,21 euros. Les recettes de la section sont composées des subventions d'état, du département ainsi que le FCTVA et pour finir le résultat 2021 affecté en investissement. Le compte administratif enregistre 326 012,62 euros de reste à réaliser en dépense et 150 852,59 euros en recette. Toutes sections confondues, en incluant les reste à réaliser, le résultat définitif dégagé à la clôture de l'exercice 2022 est négatif à hauteur de 150 409,25€.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération. La présidence est confiée à Mme Ginette VIGNAUD, M le Maire se retire au moment du vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2 - Vote du compte de gestion 2022 budget commune.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Le compte de gestion proposé par le comptable est conforme au compte administratif de la commune de Chabanais.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3 - Vote du compte administratif 2022 budget assainissement

M. Vincent DELAHAYE présente le compte administratif 2022 du budget assainissement. Il détaille la section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement. L'essentiel de l'investissement provient de la réhabilitation du réseau de la rue Souchet et la route de Limoges Le compte

administratif enregistre 156 246,00 euros de reste à réaliser en dépense et 90 777,90 euros en recette. Toutes sections confondues, en incluant les reste à réaliser, le résultat définitif dégagé à la clôture de l'exercice 2022 est négatif à hauteur de 47 493,79 €

Le maire propose de mettre aux voix la délibération. La présidence est confiée à Mme Ginette VIGNAUD, M le Maire se retire au moment du vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

4 - Vote du compte de gestion 2022 budget assainissement.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Le compte de gestion proposé par le comptable est conforme au compte administratif de la commune de Chabanais.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

5 - Affectation du résultat (budget commune)

M. Vincent DELAHAYE, adjoint aux finances présente le résultat de l'exercice 2022. Il rappelle les différents reports sur l'exercice 2022 en section d'investissement et de fonctionnement. Il évoque le résultat des restes à réaliser de la section d'investissement. Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. L'affectation de résultat se décompose comme suit : il est proposé une affectation du résultat de fonctionnement en recette d'investissement à l'article 1068 pour un montant de 485 241,74 euros.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

6 - Affectation du résultat (budget Assainissement)

M. Vincent DELAHAYE présente le résultat de l'exercice 2022. Il rappelle les différents reports sur l'exercice 2022 en section d'investissement et de fonctionnement. Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Pour l'exercice 2022, l'affectation du résultat se décompose comme suit : il est proposé une affectation du résultat de fonctionnement en recette d'investissement à l'article 1068 pour un montant de 84 929,56 euros.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération d'affectation du résultat. Adopté à l'unanimité.

6 - Délibération relative au débat d'orientation budgétaire

Le maire aborde le débat d'orientation budgétaire 2023, il précise que ce n'est pas une obligation pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il évoque le document qui a été transmis aux élus pour les informer de la situation financière de la commune et du budget assainissement.

M. Vincent DELAHAYE présente le rapport qui a été adressé à chaque élu du conseil. Il évoque la loi de finances et de ces incidences sur le budget des communes avec par exemple la suppression de la CVAE qui sera compensée par un fonds pris sur les recettes de TVA au niveau du budget de l'Etat. La loi de finances a fixé la hausse des bases fiscales à hauteur de 7,1%. L'adjoint au finance a évoqué les mesures prises par l'état pour atténuer la hausse du coût de l'énergie. La commune a engagé un processus de meilleure maîtrise de ses dépenses, notamment au niveau des charges à caractère général. L'exercice 2022 a constaté une diminution des charges à caractère général après les nombreux travaux

de couverture sur les bâtiments publics en 2021. Le poste du personnel a été maîtrisé dans son ensemble. Cette baisse des dépenses a permis d'augmenter de la Capacité d'autofinancement brute pour l'exercice 2022. Elle a retrouvé un niveau supérieure aux exercices antérieurs. Elle permet de couvrir les annuités en capital de la dette. Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 485 241,74 euros.

Les ratios évoqués dans le rapport montrent que l'année 2022 a été une année importante au niveau de l'investissement, l'analyse montre un faible endettement de la commune qui permettra de dégager des marges de manœuvre pour les investissements futurs. Le solde intermédiaire de gestion de la commune souligne une capacité de désendettement en hausse qui se situe largement en dessous des seuils d'alerte. Les graphiques présentés sur le document montrent le profil de la dette de la commune pour les prochains exercices. Le rapport d'orientation budgétaire décrit les principaux postes de dépense pour l'exercice 2023. Il affiche en face, les recettes prévisionnelles du budget de la commune. Une présentation d'une balance de la section d'investissement permet d'élaborer un scénario de travail pour le budget primitif 2023.

La suite du document permet d'élaborer un scénario de travail du budget assainissement 2023. Il est présenté de façon prudente en recettes de fonctionnement. Les projets d'investissement de 2023 seraient la poursuite du diagnostic des réseaux d'eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Chabonais.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération qui prend acte du débat d'orientation budgétaire. Adopté à l'unanimité.

7 - Convention avec le Département aménagement de Grenord

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le département a accepté de réaliser l'aménagement de sécurité du carrefour de la route départementale n°162 et de la voie communale n°3 de Grenord. Ces travaux devraient être réalisés au cours de l'exercice 2023. Le coût total des travaux est évalué à 57 000 € HT. La participation de la commune sera de 30%. Une convention doit être signée entre le conseil départemental et la commune. Le Département achèterait la parcelle de terrain nécessaire à la réalisation de l'aménagement de sécurité. Il rétrocéderait le terrain à la commune, la participation de la commune de Chabonais s'élèverait à 3 000 € pour le foncier et 17 100 € pour les travaux de voirie.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Le sujet abordé pour les questions diverses concerne le gymnase de Chabonais. Suite à une question de Mme Nadia MOREL à ce titre, le maire évoque le projet de rénovation du gymnase qui se réalisera au cours des exercices 2024, 2025 et si nécessaire 2026. Des finances contraintes, une situation en zone inondable de la commune ne permettront pas une extension. Des études de structure du bâtiment seront réalisées en 2023. Elles permettront de définir des scénarios de réfection du gymnase. Il est à noter que ce projet sera une priorité de la municipalité et qu'il conviendra de rechercher des financements optimums afin de ne pas obérer l'avenir des finances communales.

Le deuxième sujet abordé est le problème de stationnement rue de Bellevue, notamment les habitants de cette rue qui se stationnent sur la chaussée ce qui entraîne une gêne de la circulation. Le maire propose de solliciter l'ADA de Chabonais qui fera une étude sur le stationnement et la circulation de cette rue

La séance est levée à 23h00


Secrétaires de Séance
Vincent Delahaye

Le Maire

Michel BOUTANT

CHABANAIS, le 30 mars 2023

Le Maire


